

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. — TROIS MOIS. 13 fr. 50. — SIX MOIS. 24 fr. — UN AN. 45 fr. — PARIS. — TROIS MOIS. 15 fr. — SIX MOIS. 28 fr. — UN AN. 50 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 47. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 8 MARS 1895

BIENFAISANCE & FISCALITÉ

La livraison de mars de la Revue politique et parlementaire contient deux articles fort intéressants, l'un de M. Salefranque, l'autre de M. Ferdinand Dreyfus, sur la situation des établissements de bienfaisance devant la loi fiscale. C'est un sujet sur lequel il est d'autant plus utile d'être éclairé, que l'on sait de quelles rigueurs étranges la charité et la bienfaisance ont été récemment et sont encore menacées.

D'après les documents cités par la Revue politique et parlementaire, la législation française, dans son état actuel, est loin d'être une des plus libérales qui soient dans le monde, en ce qui concerne les dons et legs au profit des pauvres. Dans presque toute l'Europe, en Belgique, en Suisse, en Russie, en Italie, ils profitent d'un régime de faveur. En Belgique et en Hollande, ils sont soumis au droit commun.

En France, le droit de 11,25 0/0 est déjà fort onéreux pour un impôt sur les misérables. Si la situation actuelle du budget ne permet pas, de maintenant, un dégrèvement qui serait équitable, ce n'est certainement pas être trop exigeant que de demander que, sous une forme ou sous une autre, les charges fiscales des établissements et des Sociétés de bienfaisance ne soient pas aggravées. M. Ferdinand Dreyfus démontre d'une manière très péremptoire que, si c'est l'intérêt des pauvres que la bienfaisance privée ne soit pas contrariée par les prétentions excessives du fisc, c'est aussi l'intérêt, bien entendu, de l'Etat. L'Assistance publique est écrasée sous les obligations qui lui incombent; elle ne saurait suffire à tout, et son budget n'est pas indéfiniment extensible.

« Charger de taxes excessives les Sociétés charitables, dit M. Ferdinand Dreyfus, c'est les entraver dans leur développement et les gêner dans leur action; ce serait donc pour l'Etat se nuire à soi-même en se condamnant à des sacrifices supplémentaires sans profit pour personne et en décourageant la charité au détriment de la misère. » Ce que l'auteur de ces réflexions fait surtout nettement ressortir, c'est que, quand on frappe de lourdes taxes des Sociétés de ce genre, ce sont des intermédiaires qui acquittent l'impôt, mais ce sont, en réalité, les humbles destinataires des dons que des intermédiaires sont chargés de distribuer, qui en portent le poids. Peu importe, dès lors, que ces Sociétés soient riches ou non; peu importe aussi que les dons qui leur sont faits soient plus ou moins importants. L'impôt que le fisc perçoit est toujours prélevé, en réalité, sur des amonnes minimes, et c'est toujours un impôt sur la misère.

« Ce que l'auteur de ces réflexions fait surtout nettement ressortir, c'est que, quand on frappe de lourdes taxes des Sociétés de ce genre, ce sont des intermédiaires qui acquittent l'impôt, mais ce sont, en réalité, les humbles destinataires des dons que des intermédiaires sont chargés de distribuer, qui en portent le poids. Peu importe, dès lors, que ces Sociétés soient riches ou non; peu importe aussi que les dons qui leur sont faits soient plus ou moins importants. L'impôt que le fisc perçoit est toujours prélevé, en réalité, sur des amonnes minimes, et c'est toujours un impôt sur la misère. »

LES MALADES A LA CASERNE

Les colonies sont décidément en avance sur la métropole; et les maladies sont aussi venues dans les casernes. Mais que dites-vous d'une loi qui permet ces choses-là? Les colonies sont décidément en avance sur la métropole; et les maladies sont aussi venues dans les casernes. Mais que dites-vous d'une loi qui permet ces choses-là?

« Un médecin militaire récemment retraité, le docteur Coustan, avait réussi, lorsqu'il était médecin-major du 122<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Montpellier, à obtenir de son colonel l'application de mesures qui, tout en restant à peu près impossibles, les médecins causés par les erreurs de diagnostic, permettaient de reconnaître facilement les faux malades. »

« On a tort de croire que nous, prêtres, en nous déclarant adversaires de la guerre, nous soyons placés uniquement au point de vue religieux. Vous le voyez, nous avons considéré la question d'une façon beaucoup plus large et en portant nos regards beaucoup plus loin. »

« On a tort de croire que nous, prêtres, en nous déclarant adversaires de la guerre, nous soyons placés uniquement au point de vue religieux. Vous le voyez, nous avons considéré la question d'une façon beaucoup plus large et en portant nos regards beaucoup plus loin. »

« On a tort de croire que nous, prêtres, en nous déclarant adversaires de la guerre, nous soyons placés uniquement au point de vue religieux. Vous le voyez, nous avons considéré la question d'une façon beaucoup plus large et en portant nos regards beaucoup plus loin. »

LES FÊTES DE KIEL

On écrit de Paris au Daily Telegraph : « On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 7 mars 1895. Présidence de M. Buisson, président. La séance est ouverte à 11 heures et devant des bancs absolument vides. A 11 h. 10 arrivent deux députés, M. P. et M. G., qui se retirent à 11 h. 15.

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

« On assure que c'est à la suite d'un échange de vues entre les gouvernements français et russe que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le comte de Münster que le canal de Kiel, à l'occasion de l'inauguration du canal de la Baltique, il faut que le ministre de France y assiste. »

LE BUDGET DE LA GUERRE

Discours de M. Cavaignac. M. CAVAIGNAC continue son discours. Il rappelle la situation de nos effectifs comparés à celle des effectifs allemands; il ne faut pas seulement évaluer les effectifs, mais il faut aussi évaluer les dépenses. « Les dépenses de la guerre, dit-il, ne sont pas seulement des dépenses militaires, mais ce sont aussi des dépenses civiles. »

« Les dépenses de la guerre, dit-il, ne sont pas seulement des dépenses militaires, mais ce sont aussi des dépenses civiles. »

« Les dépenses de la guerre, dit-il, ne sont pas seulement des dépenses militaires, mais ce sont aussi des dépenses civiles. »

« Les dépenses de la guerre, dit-il, ne sont pas seulement des dépenses militaires, mais ce sont aussi des dépenses civiles. »

« Les dépenses de la guerre, dit-il, ne sont pas seulement des dépenses militaires, mais ce sont aussi des dépenses civiles. »

DISCOURS DU GÉNÉRAL YUNG

Le général YUNG. — Il ne faut pas entrer à l'heure actuelle dans la discussion d'un budget qui devrait être voté, si considérable que soit le problème qu'il soulève, le 1<sup>er</sup> mars. « Les observations journalières présentées au budget de 1896. »

« Les observations journalières présentées au budget de 1896. »

« Les observations journalières présentées au budget de 1896. »

« Les observations journalières présentées au budget de 1896. »

« Les observations journalières présentées au budget de 1896. »

Table with 4 columns: Valeurs, Compt., Cours, Cours précéd. Rows include various financial instruments and market data for Paris and Lille.

Table with 4 columns: Valeurs, Compt., Cours, Cours précéd. Rows include various financial instruments and market data for Paris and Lille.

Demière Heure (De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL). A la municipalité de Gien. Les nouveaux membres de la commission administrative de Gien. M. de Limousin.

Le ministre de la guerre. Discours du ministre de la guerre. M. le général Zurlinden, ministre de la guerre. « Le comte de Münster, ministre de la guerre, a déclaré que le budget de la guerre pour 1896 sera de 540 millions. »

Discours de M. Jaures. M. JAURES. — Dans les autres pays, on parle de nous en tant que de simples citoyens. « Nous sommes des citoyens, nous sommes des hommes, nous sommes des Français. »

Chambre des Députés. Séance du vendredi 8 mars 1895. Présidence de M. Buisson, président. M. Buisson, président, a ouvert la séance à 9 heures. « M. Buisson, président, a ouvert la séance à 9 heures. »